

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des modifications législatives présente son premier rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 9 décembre 2002, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 2 — *Loi sur les recours civils contre le crime organisé et modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Civil Remedies Against Organized Crime and Liquor Control Amendment Act*;
- Projet de loi 3 — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*;
- Projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur l'arbitrage relatif aux services de pompiers/The Fire Departments Arbitration Amendment Act*.

Composition du Comité :

Le Comité a élu M. JENNISSEN à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M^{me} SMITH (Fort Garry) remplace M. CUMMINGS;
- M. DEWAR remplace M. le ministre SALE;
- M. AGLUGUB remplace M. le ministre SELINGER;
- M. le ministre MACKINTOSH remplace M. le ministre LATHLIN;
- M^{me} la ministre BARRETT remplace M^{me} la ministre MIHYCHUK;
- M. SCHELLENBERG remplace M^{me} CERILLI.

Exposé :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur l'arbitrage relatif aux services de pompiers/The Fire Departments Arbitration Amendment Act* :

Don Fotti

Président de la Professional Paramedic Association of
Winnipeg

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 2) — *Loi sur les recours civils contre le crime organisé et modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Civil Remedies Against Organized Crime and Liquor Control Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'arbitrage relatif aux services de pompiers/The Fire Departments Arbitration Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

Doug Martindale

Le 9 décembre 2002